

ÉCOLE DE MUSIQUE



BULLETIN D'INSCRIPTION / RÉINSCRIPTION – 2021 / 2022

A retourner par mail à : h.parent@nievresomme.fr ou par courrier postal à : EM-CCNS, 1 allée des Quarante – Parc d'activités des Hauts du Val de Nièvre – 80 420 - FLIXECOURT

Dans le cadre d'une **réinscription**, ce formulaire doit être retourné au secrétariat **avant le 09 juillet 2021**. Les élèves non-réinscrits à cette date perdront le bénéfice de leur « place réservée », qui sera considérée comme vacante. La clôture pour les **nouvelles inscriptions** est fixée au **lundi 08 novembre 2021**.

Les cours reprendront à compter du **lundi 13 septembre 2021**.

Le présent dossier doit être **intégralement complété, signé et accompagné des pièces demandées**. Tout dossier incomplet ne pourra aboutir à l'enregistrement de l'inscription et donc à l'admission de l'élève en cours.

Historique		<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} inscription	<input type="checkbox"/> Réinscription
Nom de l'élève		Prénom de l'élève	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Scolarité 2021/2022 (Education Nationale)	Nom de l'établissement		
	Adresse de l'établissement scolaire		
	Niveau scolaire		
Responsable légal n°1 ou Elève Adulte		Responsable légal n°2 (*)	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Profession		Profession	
Adresse		Adresse	
Email		Email	
Téléphone Portable		Téléphone Portable	
Téléphone Fixe		Téléphone Fixe	

(*) NB : Dans le cadre de l'inscription/réinscription d'un élève mineur, les renseignements relatifs aux responsables légaux sont à remplir obligatoirement. Le responsable n°1 sera prévenu en priorité des informations communiquées par l'EM-CCNS et sera le destinataire de la facture correspondant à la cotisation annuelle.

Les informations relatives au fonctionnement de l'école de musique vous étant essentiellement communiquées par courrier électronique, il est nécessaire de consulter votre compte quotidiennement et de nous signaler tout changement de coordonnées en cours d'année scolaire (cf article 2.1.4 du règlement intérieur).

Pièces à joindre au dossier :

- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une photo d'identité de l'élève (usages : dossier administratif de l'élève + création envisagée d'une carte de l'élève à la rentrée 2021/2022)

NOTE EXPLICATIVE

FI : Formation Instrumentale : cours individuel de 30 minutes à 1 heure en fonction du niveau

FM : Formation Musicale : cours collectif de 45 minutes à 2 heures en fonction du niveau. (Les chorales sont intégrées dans les temps de cours de FM.) Apprentissage des bases techniques (lecture, écriture, rythmes, notes, écoute, culture musicale, chant choral, pratique de la FM avec les instruments, ...)

FG : Formation Globalisée, qui comprend les 3 modules obligatoires : FI, FM, et Pratique Collective Instrumentale.

FG MAA : Formation Globalisée Musiques Actuelles et Amplifiées, qui comprend les 2 modules obligatoires : FM et Atelier collectif MAA

Liste des Instruments

Instruments proposés en FI et FG	Instruments proposés en MAA	Instruments disponibles à la location
Flûte traversière Clarinette Saxophone Cornet, Trompette, Bugle Saxhorn Alto, Cor Trombone Saxhorn, Euphonium, Tuba Batterie et Percussions Piano et Clavier Electronique	Voix Guitare Guitare basse Clavier Electronique Batterie	Flûte traversière Clarinette Saxophone Trompette / Cornet Cor Trombone Saxhorn / Euphonium / Tuba

Liste des Pratiques Collectives Instrumentales

Classe d'orchestre Débutants (élèves inscrits en FG Aspirants et 1^{ère} année de Cycle 1)
 Classe d'orchestre Cycle 1
 Classe d'orchestre Cycles 2 et 3
 Atelier Jazz
 Ateliers de Musique de chambre (ponctuels - ex. : ensembles de cuivres ou permanents - ex. : Ateliers piano)
 Ateliers Musiques Actuelles et Amplifiées

CHOIX DU CURSUS – GRILLE TARIFAIRE

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le secrétariat : 03.22.39.40.48 / h.parent@nievresomme.fr

Nom et Prénom de l'élève	
Instrument choisi	
Choix d'un 2 nd Instrument*	

(* possible uniquement après obtention de l'Attestation de Fin de Cycle 1 dans le 1^{er} instrument)

Veuillez cocher la case correspondant à l'option souhaitée :

Options	Tarifs habitants de la CCNS	Tarifs habitants extérieurs CCNS	Tarifs spéciaux (*)
Cursus			
<input type="checkbox"/> Jardin Musical (éveil musical) : élèves scolarisés en moyenne et grande section de maternelle	76 €	212 €	X
<input type="checkbox"/> Aspirants : élèves scolarisés en cours préparatoire	152 €	384 €	X
<input type="checkbox"/> FG : tous niveaux et instruments confondus (à partir du CE1 et adultes)	152 €	384 €	96 €
<input type="checkbox"/> FG MAA : à partir du CM1 et adultes			
<input type="checkbox"/> MAA Adultes (hors cursus)	76 €	212 €	51 €
<input type="checkbox"/> FM seule (tous niveaux)	76 €	212 €	51 €
<input type="checkbox"/> FI Adultes (hors cursus)			
<input type="checkbox"/> Elèves ayant validé leur FC2 et ne souhaitant pas poursuivre la FM en Cycle III) – cours FI (30 minutes)			
<input type="checkbox"/> 2nd instrument			
Pratiques collectives instrumentales seules (sans Formation Instrumentale) ou en complément d'un cursus			
<input type="checkbox"/> Ensembles de classes instrumentales permanents	76 €	101 €	76 €
<input type="checkbox"/> Ateliers piano et compagnie (gratuit pour les pianistes dans le cadre de leur FG)			
<input type="checkbox"/> Atelier MAA (dans le cadre d'une pratique collective supplémentaire)	76 €	101 €	X
<input type="checkbox"/> Classes d'orchestre, Atelier Jazz (gratuits dans le cadre de la FG et FI)	26 €	33 €	21 €
<input type="checkbox"/> Chorale seule			
<input type="checkbox"/> Location d'instrument	81 €	112 €	81 €

(* Tarifs spéciaux : Membres issus des Harmonies, Fanfares, Orchestres à l'Ecole, Orchestres au Collège implantés au sein de la Communauté de Communes. Pour bénéficier de cette réduction, la formation suivie au sein de l'EM-CCNS doit correspondre à l'instrument pratiqué dans la société musicale.)

Pour les élèves de Formation Musicale, ajouter au tarif des cotisations l'achat d'un manuel (coût moyen : 15 €).

Les partitions instrumentales et fournitures scolaires sont à la charge des familles.

Le paiement de la cotisation annuelle s'effectue en début d'année civile, après réception de l'avis des sommes à payer. Le règlement est à adresser directement à la Perception, à l'ordre du Trésor Public. Il peut s'effectuer en 3 fois après demande formulée auprès du percepteur. Le paiement en chèques vacances et culture est accepté (se renseigner auprès du secrétariat de l'école de musique : 03.22.39.40.48 / h.parent@nievresomme.fr). Les tarifs sont dégressifs pour les membres d'une même famille : - 10% pour la 2^{de} inscription, - 20% pour la 3^{ème}, - 30% à partir de la 4^{ème}.

